

## **TRUN**

# Eau potable

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2020** 

#### Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <a href="https://www.services.eaufrance.fr">www.services.eaufrance.fr</a>, rubrique « l'Observatoire ». Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	01/07/2021	Version initiale
V1	05/07/2021	§5.1 : Nombre de demandes d'abandon de créances reçues et acceptées
V2		

#### Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2.		
	-	Eaux traitées	_
	1.6.1.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1.6.2.		
	1.6.3.		
	1.6.4.		
	1.6.5.		
	1.6.6. 1.7.		
		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
		Modalités de tarification	
		Facture d'eau type (D102.0)	
		Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	13
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	,	
	3.3.2.	1 / /	
	3.3.3.	1 /	
	3.3.4.	,	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
4.	Finan	cement des investissements	19
	4.1.	Branchements en plomb	19
	4.2.	Montants financiers	19
	4.3.	État de la dette du service	19
		Amortissements	
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et le	
	•	ances environnementales du service	
		Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéran	
		du dernier exercice	
5.	Action	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Table:	au récapitulatif des indicateurs	22

# 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le s	service est géré au niveau communal								
•	Nom de la collectivité : Trun								
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable								
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : Commune							
•	Compétences liées au service : Produ	ction, Transfert, Stockage, Distribution							
•	Territoire desservi (communes adhére	entes au service, secteurs et hameaux o	desservis, etc.) : Trun						
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non						
• au :	Existence d'un schéma de distributior sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	n  Oui, date d'approbation*:	🗌 Non						
•	Existence d'un règlement de service	Oui, date d'approbation*:	Non						
•	Existence d'un schéma directeur	☐ Oui, date d'approbation* :	🗆 Non						
	1.2. Mode de gestion du service  Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée								
Na	ture du contrat :								
•	Nombre d'avenants et nature des ave Avenant N° 1 prenant effet au 15/10/	2021 s avenant le cas échéant) : 31/12/2021 mants :	e						

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 310 habitants au 31/12/2020 (1 310 au 31/12/2019).

#### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 637 abonnés au 31/12/2020 (633 au 31/12/2019).

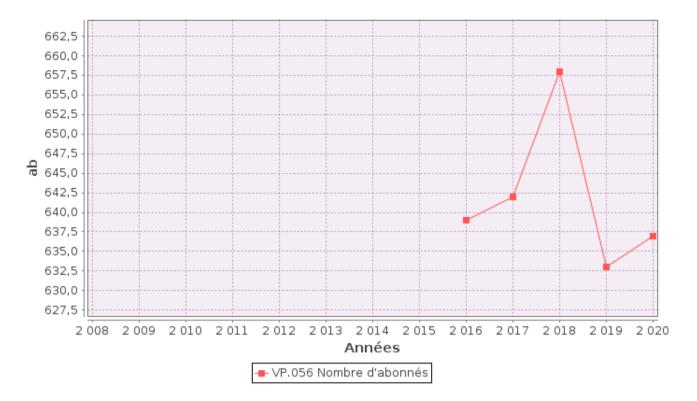
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Trun	633	637	0,6%
Total	633	637	0,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,08 abonnés/km au 31/12/2020 (36,85 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,06 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,07 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 83,49 m³/abonné au 31/12/2020. (80,67 m³/abonné au 31/12/2019).



#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

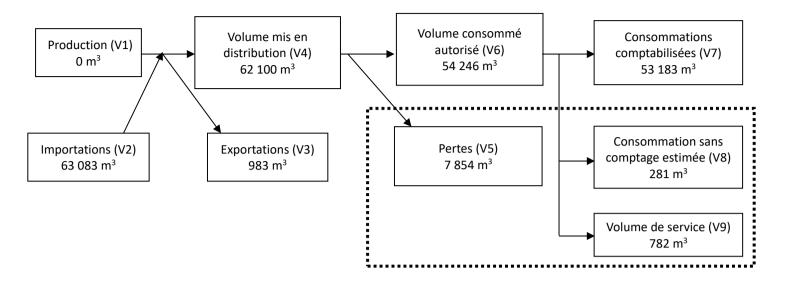
Sans objet

#### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

#### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



#### 1.6.2. Production

Sans objet

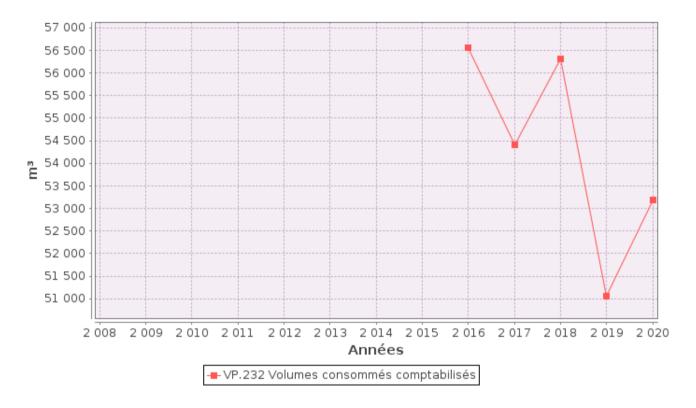
#### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020	
SAEP de la Région de Trun	64 319	63 083	-1,9%	80	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	64 319	63 083	-1,9%	80	

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	51 066	53 183	4,2%
Abonnés non domestiques	0	0	%
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	51 066	53 183	4,2%
Tournai sur Dives	896	983	9,7%
Service de <sup>(2)</sup>			
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	896	983	9,7%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	273	281	2,9%
Volume de service (V9)	954	782	-18%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	52 293	54 246	3,7%

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 17,18 kilomètres au 31/12/2020 (17,18 au 31/12/2019).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/20	21 sont les suivants :
Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2020
	€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021		
Part de la collectivité					
Part fixe (€	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	16€	16€		
Abonnement <sup>(1)</sup> DN					
	Prix au m³ de 0 à 50 m³	0,43 €/m³	0,43 €/m³		
Part	Prix au m³ de 51 à 100 m³	5mm 5mm 6mpteur  16 €  10 m³ 70,43 €/m³ 70,43 €/m³ 70,35 €/m³ 70,34 €/m³ 70,3600 m³ 70,32 €/m³ 70,	0,35 €/m³		
le (€ HT/m³)	Prix au m³ de 101 à 500 m³	0,34 €/m³	0,34 €/m³		
Auto	Prix au m³ au-delà de 500 m³	0,32 €/m³	0,32 €/m³		
Autre :		€	€		
	Part du déléga	ntaire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	44,46 €	44,45 €		
Part proportionnel Prix au m³ le (€ HT/m³)		1,8023 €/m³	1,8017 €/m³		
	Taxes et redev	ances			
Taxes	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m³	0 €/m³		
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	Part de la collectivité  mm mpteur  16 €  1  m³ 0,43 €/m³ 0,35 €/m³ 0,34 €/m³ 0,34 €/m³ 0,34 €/m³ 0,32 €/m³ 0,32 €/m³ 1,801  Taxes et redevances  1,8023 €/m³ 1,801  Taxes et redevances  1,8023 €/m³ 0,38	0,38 €/m3		
	VNF Prélèvement		0 €/m³		
Part proportionnel e (€ HT/m³)  Autre : Part fixe (€ HT/an)  Part proportionnel e (€ HT/m³)	Autre :	0 €/m³	0 €/m³		

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

~	Délibération DEL-SPEP-7.10-54/2019 du	18/07/2019	effective	à compter	du 01/01/2020	fixant	les tarif	fs du
	service d'eau potable et les frais d'accès a	au service						
	D (12) ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 ( 1 (		,	·				

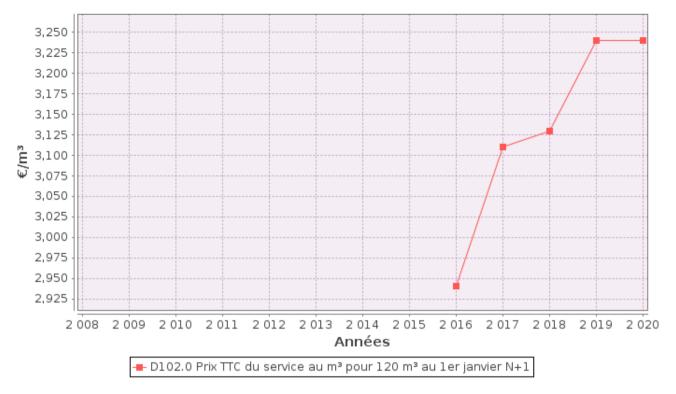
Délibération du	//	effective à compter du/	′/	fixant
Délibération du	//	effective à compter du/	//	fixant

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

#### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	16,00	16,00	0%		
Part proportionnelle	45,80	45,80	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	61,80	61,80	0%		
Part du délégataire (er	cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle	44,46	44,45	-0%		
Part proportionnelle	216,28	216,20	-0%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	260,74	260,65	-0%		
Тах	es et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%		
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	%		
Autre :	0,00	0,00	%		
TVA	20,25	20,24	-0%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	65,85	65,84	-0%		
Total	388,39	388,29	-0%		
Prix TTC au m³	3,24	3,24	0%		



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 54 166 m³/an (52 181 m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

#### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité uniquement (autres organismes publics exclus)

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	30 275.99	30 448.84	+0.6%
dont abonnements	10 445.68	10 518.37	+0.7%
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		-1 541.20	_
Total recettes de vente d'eau	30 275.99	28 907.64	-4.5%
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	30 275.99	28 907.64	-4.5%

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	117 251.52	_	_
dont abonnements	27 654.96	_	_
Recette de vente d'eau en gros	1 254.68	_	_
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	118 506.20	125 600	+6%
Recettes liées aux travaux	0	1 000	-
Autres recettes (préciser)	4 700	4 700	0%
Total autres recettes	4 700	5 700	+21.3%
Total des recettes	123 206.2	131 300	+6.6%

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 154 507.64 € (148 782 € au 31/12/2019).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	8	0	8	0
Paramètres physico-chimiques	8	0	9	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	r	1	1
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEA (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		nartie A)	
		artic Aj	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DI (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1. 2. 3. 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

#### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	82,7 %	87,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	8,48	8,81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80,5 %	85,6 %



#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

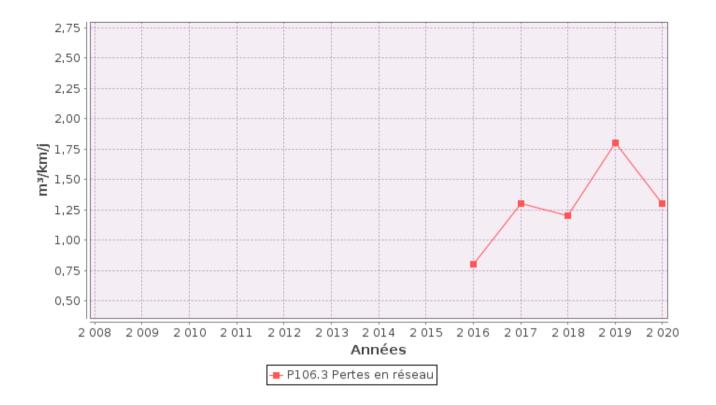
Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km (2 en 2019).

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m³/j/km (1,8 en 2019).



#### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2019).

#### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10  $\mu$ g/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	654	657
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	nc	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	nc	68
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	nc	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	nc	10.4%

#### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 238 (Changement Poteau incendie et protection reservoirs chateau d'eau)	6 727 ( Réservoir : télésurveillance et débitmètres)
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

#### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		90 553.71	83 722.66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	6 292.58	6 567.56
Montant rempourse durant i exercice en €	en intérêts	4 220.67	3 945.69

#### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 7 826.08 € (7 826.06 € en 2019).

# 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Raccordement de deux habitations au réseau AEP	150 000	150 000

# 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
/	/	/

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé une.

167 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0031 €/m³ pour l'année 2020 (0,0019 €/m³ en 2019).

#### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

# 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020		
Indicat	eurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 310	1 310		
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,24	3,24		
Indicateurs de performance					
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du				
P101.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la	100%	100%		
	microbiologie				
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du				
P102.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les	100%	100%		
	paramètres physico-chimiques				
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95		
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,7%	87,5%		
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2	1,4		
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,8	1,3		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%		
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0019	0,0031		